



# PROCES-VERBAL

## Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 24 Janvier 2019

Référence : LFP-BUR.2019.01.24.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	24/01/2019
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

**Présents avec voix délibérative** Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAIAZZO, Jacques-Henri EYRAUD, Francis GRAILLE, Claude MICHY, Said CHABANE, Bertrand DESPLAT, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Michel DENISOT

**Présents avec voix consultative** Didier QUILLOT, Vincent LABRUNE

**Excusés** MM. Noël LE GRAËT, Nasser AL KHELAIFI, Laurent NICOLLIN (représenté par Said CHABANE) Jean Pierre RIVERE (représenté par Bertrand DESPLAT), Vadim VASILYEV (représenté par Bernard CAIAZZO).

**Assistent** Mme Nadjette BECHACHE  
MM. Jérôme BELAYGUE, Arnaud ROUGER, Sébastien CAZALI



## 1. Validation des critères Licence Club 2019-2020

M. Arnaud ROUGER présente et propose au Bureau de valider les aménagements des critères présentés en séance pour mettre en œuvre la décision du CA du 06 décembre 2019 pour réduire les points de certains critères au profit du « Remplissage Caméra ». Il indique également que le règlement de la Licence club a été modifié pour adapter la procédure d'attribution (Cf. annexe) et qu'une candidature a été reçue de la part de M. Laurent DEFAINS, Directeur des Opérations de l'EA Guingamp, pour participer aux travaux de réforme de la Licence Club.

M. Bertrand DESPLAT rappelle l'importance de ce projet de réforme avec notamment la nécessité d'y intégrer un plan de progrès pour l'amélioration des pelouses des stades de Ligue 1 Conforama et de Domino's Ligue 2. Un appel à candidatures doit être lancé auprès des clubs au plus vite pour constituer le groupe de travail chargé de conduire le projet de réforme globale de la Licence Club.

Le Bureau,

Valide les aménagements permettant l'intégration du nouveau critère « remplissage face caméra » ainsi que la nouvelle procédure d'attribution de la Licence Club,

Prend acte de la candidature de M. Laurent DEFAINS, Directeur des opérations de l'EA Guingamp comme membre du groupe de travail chargé de la réforme globale de la Licence Club,

Demande aux représentants des clubs volontaires de bien vouloir se porter candidats pour compléter le groupe de travail chargé de moderniser la Licence Club.

## 2. Avancement des droits Internationaux

Le Bureau entend M. Didier QUILLLOT revenir sur le contrat des droits internationaux signés avec BeIN et soulève le point sur les territoires où BeIN est diffuseur sur lequel il n'y a pas d'accord sur le montant entre BeIN et la LFP.

Trois options sont envisagées :

- 1/ Aller à l'arbitrage devant le Tribunal de Commerce
- 2/ Trouver un accord
- 3/ Sur les territoires où BeIN est diffuseur, accord sur un chiffre pour déterminer la valeur des droits sur les territoires et pour les territoires où ils sont uniquement distributeurs, le contrat serait rompu pour reprendre la commercialisation en interne à la LFP.

Le Bureau donne mandat à M. Didier QUILLLOT pour avancer préférentiellement sur la troisième option.

Un point sera fait lors d'un prochain comité de pilotage audiovisuel.



### 3. Mutualisation des achats

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, M. Sébastien CAZALI présente l'ensemble des marchés à traiter en priorité sur la base des souhaits exprimés par les clubs (enquête effectuée d'avril à juin 2018 auprès des clubs).

M. Didier QUILLOT souligne que la LFP a un rôle de centrale de référencement et non centrale d'achat.

Le Bureau,

Demande à M. Sébastien CAZALI de relancer l'ensemble des clubs n'ayant pas répondu sur la Téléphonie mobile en mettant les Présidents en copie.

Prends acte du lancement des projets hôtellerie et location de véhicules à partir de février 2019, et rappelle l'importance de la participation du plus grand nombre afin de maximiser les économies.

Par ailleurs, Le Bureau est informé que la FFF lancera à partir de juillet 2019 une plateforme d'achats (Marketplace) ouverte à tous les clubs amateurs et professionnels, leur permettant de bénéficier de prix négociés sur 500 références : équipement sportif, matériel médical, équipement club house, récompense sportive, matériel informatique. Les clubs professionnels pourront s'inscrire avec leur numéro d'affiliation.

### 4. Courrier UNFP du 20 Décembre 2018 : situation des joueurs mis à l'écart des groupes professionnels

Le Bureau entend M. Philippe PIAT dénoncer le non-respect des dispositions conventionnelles et réglementaires notamment le non-respect de l'article 507 pour les joueurs mis à l'écart. Il regrette que le texte actuel n'envisage pas de sanctions.

De plus Il soulève la problématique des joueurs prêtés qui ne peuvent pas jouer contre leur club d'origine.

M. Bertrand DESPLAT explique que ces problèmes sont les conséquences d'un système et que rien n'est fait pour protéger la formation à la française.

M. Bernard CAIZZO indique qu'il conviendrait d'être ferme en cas de non-respect des règlements.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR précise que les difficultés rencontrées mettent en évidence l'inadaptation du texte qu'il conviendrait sans doute de modifier.

M. Jacques- Henri EYRAUD résume la problématique en parlant de dysfonctionnement du dialogue paritaire, ce à quoi le Bureau conclut qu'il est indispensable d'organiser un séminaire de travail avec l'ensemble des Présidents de clubs autour du Dialogue Paritaire et ce très rapidement (mars 2019).



## 5. Définition des périodes de Mutations 2019/2020

Le Bureau entend M. Arnaud ROUGER rappeler au Bureau qu'une décision doit être prise au Conseil d'Administration du 10 avril 2019, comme chaque saison.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'une clôture anticipée de la période des mutations estivales qui n'aurait d'intérêt que si elle était commune à l'ensemble des nations européennes. Le 31 juillet serait en ce sens la situation idéale.

Dans l'intervalle, le Bureau demande, pour son information, que lui soit communiqué l'état des mouvements par semaine pendant la période des mutations.

## 6. Point Divers

### 6.1 Nouvelle Identité visuelle

Le Bureau valide la Nouvelle Identité Visuelle de la Ligue proposée sous réserve d'un retour positif d'une étude quantitative indépendante, à effectuer.

### 6.2 Point d'avancement mission Maxime Pigeon (Président de la commission juridique)

Le Bureau entend M. Didier QUILLLOT faire un point d'avancement sur la mission confiée au Président de la Commission juridique dont l'objectif est de collecter des informations quant aux pratiques des clubs sur le recrutement des mineurs afin de pouvoir alimenter la réflexion des partenaires sociaux sur le parcours du joueur.

Considérant la sensibilité du dossier, le Bureau s'interroge sur les difficultés auxquelles serait confronté la Commission juridique dans le cadre de cette étude qui ne lui permettrait pas de mener à bien cette mission. Le Bureau regrette à ce titre que les deux dossiers concernant Monaco et Nice ne puissent être traités par la Commission dans un délai raisonnable du fait de cette étude.

Le Bureau considère dans ces conditions que l'étude doit désormais être prise en charge par une personnalité indépendante qu'il conviendra de désigner et permettre ainsi à la Commission juridique de traiter les contentieux en cours concernant Monaco et Nice dans la sérénité et l'indépendance dont elle doit faire preuve, ces contentieux devant être traités dans les meilleurs délais.

### 6.3 National /Licence Club / Réserves professionnelles : constitution d'un groupe de travail

Le bureau prend acte que le groupe de travail sera composé de :

- Deux Présidents de Ligue 1, membres du C.A : M. Bernard CAIAZZO et M. Jean Pierre CAILLOT
- Deux Présidents de Ligue 2 : M. Claude MICHY et M. Francis GRAILLE



D'autre part, MM Jean Michel AULAS et Marc KELLER, au titre de représentants du football professionnel du Comex de la FFF, feront aussi partie du groupe de travail.

#### 6.4 Assemblée Générale Elective

Le Bureau entend Nathalie Boy de la Tour rappeler qu'un poste de membre indépendant reste à pourvoir et propose que l'élection soit organisée lors de la prochaine Assemblée Générale le 6 juin 2019, ce qui est validé par les membres du Bureau.

### 7. Prochaine réunion

✚ Bureau de la LFP le 13 février 2019 à 10h30.

**Le Directeur Général Exécutif  
Didier QUILLOT**